

Fermeture de l'aire de bivouac de la Gileppe (Jalhay/Baelen) à partir du lundi 4 août 2025

Ces dernières semaines, le Département de la Nature et des Forêts (DNF) a dû constater de façon répétée le non-respect des consignes d'utilisation des 3 aires de bivouac mises à disposition des randonneurs en forêt domaniale de l'Hertogenwald occidental : allumage de feux ouverts en période critique, abandon massif de déchets, accès de véhicules motorisés en forêt, perturbation de la quiétude forestière par des groupes bruyants, manque de respect envers les autres occupants des aires de bivouac.

Les infractions ont été particulièrement abondantes à l'aire de bivouac de la Gileppe, mais aussi à proximité de celle-ci, sur les berges du lac de barrage. Des sacs entiers d'emballages, d'équipement de camping, de restes de repas et de boissons ont dû être évacués de façon répétée par le personnel forestier aux frais de la collectivité, cela malgré des affichages en 4 langues et les sensibilisations personnelles par les agents forestiers.

Face au nombre et à la répétition d'infractions, le DNF se voit contraint de fermer l'aire de bivouac de la Gileppe, cela à partir de lundi 4 août 2025, pour une durée indéterminée.

Les 2 autres aires de bivouac en forêt domaniale de l'Hertogenwald occidental (Soor, Bergerie) restent ouvertes, mais sous observation et contrôle régulier par le DNF. Une décision quant à leur avenir sera prise en concertation avec le Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel.

Il n'est plus possible d'effectuer des réservations pour l'aire de bivouac de la Gileppe et les réservations effectuées au-delà du 03/08/2025 sont annulées.

La fermeture de l'aire de bivouac de la Gileppe sera affichée sur l'aire de bivouac et sur les accès.

Le DNF est sincèrement désolé de l'évolution de la situation et regrette le manque de respect envers le milieu naturel et envers l'infrastructure d'accueil mise en place en 2018, dans l'intérêt des usagers respectueux de la forêt.